
Adresse de la société populaire d'Embrun, qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Embrun, qui félicite la Convention de ses décrets, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 470-471;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14409_t1_0470_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

celle de l'univers durera autant que vos bienfaits. Elle sera éternelle ».

LACHASSE (*présid.*), PETITJEAN (*secrét.*), [et 1 signature illisible].

45

Le conseil-général de la commune de Foix (1) annonce à la Convention nationale que la joie que lui causoit la reprise de Collioure, Port-Vendre et Saint-Elme, a été violemment troublée par la nouvelle des assassinats médités contre Robespierre et Collot-d'Herbois; elle demande l'anéantissement de tous les vils suppôts de la tyrannie, de tous les assassins soudoyés par les puissances coalisées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Foix, 13 prair. II] (3).

« Citoyens représentants,

La nouvelle de la reprise de Collioures, Port-Vendres et St Elme avait livré nos cœurs aux plus doux épanchements de la joie, lorsque nous avons été instruits que les jours des deux des plus ardents défenseurs de la liberté, Collot d'Herbois et Robespierre avaient couru les plus grands dangers ! Eh quoi ! tandis que la rage impuissante des tyrans coalisés échoue tous les jours contre la majesté d'un public libre que leurs vils satellites, ne peuvent soutenir le choc de nos intrépides guerriers, et que les trônes chancelans, en s'écroulant, offrent aux nations opprimées les droits de la vengeance et l'assurance de leur liberté; le fanatisme ose encore aiguïser des poignards pour perpétuer l'esclavage de l'espèce humaine ! Pères de la patrie, vous qui en êtes les représentants, anéantissez au nom du peuple français tous les vils suppôts de la tyrannie, que votre surveillance atteigne ces infâmes assassins, dévoués à l'exécration publique et soudoyés par les malveillans, et la trahison des puissances dont l'heure dernière va sonner; que le monstre qui a été leur agent périsse, et que son supplice serve à jamais d'épouvante à ceux qui seront tentés de l'imiter; continuez, Citoyens représentants, vos pénibles travaux pour assurer notre liberté, l'histoire burinera vos noms pour les transmettre à la postérité ».

AMARDEL (*maire*), LABBAUT, PAULI, V. ACOQUAL, PAILLEN, BENNET, TIGNOT, ROQUET, SABATIER, SEGUIER, LAPEGE, ADET, TARTAGAN, COMMANAY, FAURÉ [et 1 signature illisible].

46

La commune et la société populaire de l'Isle-Adam (4), réunies aux autorités constituées, exprime à la Convention nationale, par l'orga-

(1) Ariège.

(2) P.V., XXXIX, 159. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl¹).

(3) C 305, pl. 1149, p. 35.

(4) Seine-et-Oise.

ne d'un envoyé admis à la barre, l'horreur que leur ont inspirée les assassinats médités contre Robespierre et Collot-d'Herbois (1).

L'ORATEUR;: Citoyens représentants,

Ce n'est pas sans frémir d'indignation et d'horreur que nous avons appris qu'un monstre de scélératesse, marchant sur les traces de l'exécrable Corday avait tenté d'assassiner Robespierre et Collot d'Herbois, Colonnes inébranlables de la souveraineté du peuple français, le génie de la liberté a encore une fois sauvé la France, cet horrible complot n'a pu être exécuté, et l'œil vigilant de la providence déjoue tous les projets liberticides. Sages législateurs, le ciel bénit vos pénibles et bienfaisants travaux, et ne souffrira pas que de lâches assassins portent sur vous une main parricide. Comptez sur notre courage et notre dévouement à la patrie. Le peuple français est debout pour défendre ses représentants. La divinité protectrice favorise ses efforts en renversant les coupables desseins de ceux qui cherchent à anéantir la représentation. Législateurs, nous répétons tous en ce moment le serment sacré de mourir pour votre défense. Vous avez mis la vertu à l'ordre du jour, comme vous, nous sommes persuadés que le gouvernement républicain ne peut subsister que par la vertu et la justice. Ce principe est gravé dans nos cœurs, jamais nous ne nous détournerons des devoirs qu'il nous impose. Salut, confiance et fraternité » (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

47

La société populaire d'Embrun (3) félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, sur celui qui met la probité et la vertu à l'ordre du jour, et sur celui qui assure des secours à l'indigence et à la vieillesse.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Embrun, s.d.] (5).

« Citoyens représentants d'un peuple libre, Soyés bénis à jamais inébranlables montagnards, soyés bénis à jamais infatigables membres du Comité de Salut public. Titus que son amour pour l'humanité eût rendu digne de naître parmi nous, regrettoit d'avoir perdu un jour. Vous êtes plus grands que lui, tous vos momens sont marqués par des bienfaits.

Vous avés promis la liberté à la République et bientôt la République n'aura plus d'ennemis à combattre.

(1) P.V., XXXIX, 159. Bⁿ, 23 prair. et 26 prair. (2^e suppl¹); J. Sablier, n° 1371; J. Fr., n° 624; C. Eg., n° 665.

(2) C 305, pl. 1149, p. 39, signé: MELLET, TOPINARD, BAYARD, LELOUP, DEGAST, TRUMEAU, et 2 signatures illisibles.

(3) Hautes-Alpes.

(4) P.V., XXXIX, 160. Bⁿ, 23 prair. et 26 prair. (2^e suppl¹); M.U., XL, 379.

(5) C 306, pl. 1163, p. 17.

Vous avés mis les vertus à l'ordre du jour, et les têtes des fripons et des traîtres ont roulé sous la hache de la justice.

Vous avés répandu des secours sur les parens des déffenseurs de la patrie, et l'argent de la nation console, et soulage, le vieillard qui regrette de ne pouvoir suivre son fils à la frontière.

Vous avés décrété que le peuple françois reconnoît l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, et le fanatique qui crioit à l'athéisme n'a plus d'armes à opposer à vos principes.

Vous avés établi des fêtes nationales et décadaires; la France aura des motifs de rassemblement dignes de la divinité qu'elle proclame, dignes des vertus qu'elle célèbre.

Vous avés prononcé l'extinction de la mendicité et des distributions de secours à domicile; le pauvre ne rampera plus aux pieds de l'orgueil, l'humanité souffrante ne gémira plus dans des asiles flétrissans qui n'avaient d'humain que l'apparence.

Soyés bénis à jamais inébranlables montagnards, soyés bénis à jamais infatigables membres du Comité de Salut public.

« Les membres composant le bureau ».

BLANC (présid.), J. François THOMASSON (secrét.), SILVAIN (secrét.), ROBERT (secrét.), FANTIN (commissaire rédacteur).

48

La société populaire de Carcassonne félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Carcassonne, 10 prair. II] (2).

« Et nous aussi Jacobins fidèles, nous avons applaudi au décret qui proclame l'existence de dieu et l'immortalité de l'âme. Vous aviez fait tomber le bandeau de l'erreur et du fanatisme; l'homme, dégagé des préjugés de l'enfance, ne voyoit plus dans la religion, que les rapports immuables de chaque créature à son créateur, dans le système social, que la moralité des actions, dans l'habitude de la vertu, que l'acquiescement des devoirs du citoyen; mais l'intrigue terrassée devoit encore par de nouveaux efforts, servir la cause des tyrans. Son venin corrompateur allait déjà ternir l'éclat des vérités éternelles; il n'existait plus, d'après la doctrine de quelques hommes, qui ne sont célèbres que par leurs attentats contre la liberté, il n'existait plus ni vertus, ni devoirs, ni justice, et l'on nous conduisoit à l'esclavage, à travers l'immoralité. Ils croyoient ces hommes pervers nous éblouir par une fausse énergie, ils n'avoient qu'un patriotisme sans vertus, ils n'ont trouvé que la mort.

Il étoit digne de ceux qui avoient publié la déclaration des droits de s'incliner les premiers,

avec respect, devant le grand être, qui créa tous les hommes frères. Pères de la patrie! Il étoit digne de vous de faire voir que les vertus sont les premières bases de la sociabilité. Il étoit digne de vous d'apprendre aux méchants comme aux bons qu'il est un dieu témoin de leurs actions, dont la justice d'accord avec leur conscience, ne confondra pas le bienfaiteur de son pays, avec le tyran qui l'opprime.

Au milieu des mouvemens de tant de factions opposées au milieu de ce tourbillon d'intérêts liberticides et de préjugés fanatiques qui sembloient devoir engloutir la représentation nationale et entraîner les bases de notre législation, vous avés su montrer un caractère et un gouvernement; du sein d'un cahos rebutant de crimes et de perfidies, s'est élevé, à votre voix, la sublime morale des nations, morale pure comme la divinité dont elle émane, simple comme la nature, douce comme l'humanité près de laquelle elle assura toujours le bonheur. Vous aviez à faire plus, il falloit annéantir le crime devant la vertu et rendre l'homme à sa dignité première, vous l'avez fait, sages Législateurs. Vous avés proclamé l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme; ces vérités consolantes descendues de la Montagne, ont retenti jusques aux extrémités de la République. Elles ont porté la joye et la paix dans tous les cœurs; que ce jour mémorable soit marqué désormais par une fête nationale, nous la consacrerons à la divinité, à la vertu, à la reconnoissance, c'est notre vœu, c'est celui de tous les Français. Vive la République, Vive la Montagne ».

BORREL, Jeune (présid.), GODAR (secrét.), MARIN (secrét.), GAZER, Jeune (secrét.).

49

Des membres de la société populaire de Rambouillet (1), admis à la barre, témoignent à la Convention nationale leur reconnoissance sur les décrets qui assurent des secours aux défenseurs de la patrie et à l'indigence, qui établissent des écoles nationales, qui mettent la vertu et la probité à l'ordre du jour, qui proclament l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme. Ils présentent un cavalier jacobin armé et équipé, et déposent sur le bureau 2 médailles délivrées à 2 de leurs concitoyens aux fédérations de Paris et d'Orléans (2).

L'ORATEUR : Citoyens représentans,

L'allégresse universelle qui éclate aujourd'hui des diverses parties de la République, a été vivement partagée par les membres de la Société populaire de Rambouillet; ils nous envoient auprès de vous pour vous exprimer les sentimens d'admiration et de reconnoissance dont la Société est pénétrée pour les sublimes travaux de la Convention nationale.

Plusieurs fois vous avez vu la Société venir

(1) P.V., XXXIX, 160. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1371.

(2) C 306, pl. 1163, p. 18.

(1) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXIX, 160. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t) et 28 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1371; J. Fr., n° 624.